



C.H.R.S.



# ENQUETE ETABLISSEMENTS SOCIAUX 2008



## Les établissements accueillant des adultes et des familles en difficulté sociale Résultats de l'enquête ES 2008

**Fin 2008, les établissements d'accueil pour adultes et familles en difficulté sociale offraient 972 places d'hébergement en Auvergne. La moitié de ces places se trouvaient dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et un tiers dans le département du Puy de Dôme.**

**Parmi ces places d'hébergement, 40% correspondent à des places d'insertion, 6% des places d'urgence et 1% des places de stabilisation.**

**L'hébergement s'accompagne souvent de prestations, à commencer par une aide aux démarches administratives et juridiques qui est assurée par 76% des établissements.**

**L'encadrement des structures est assuré en moyenne par 20 équivalents temps plein pour 100 places. Le personnel éducatif, pédagogique et social représente 58% des emplois, dont 22% sont des éducateurs spécialisés.**

**Les établissements pour adultes et familles en difficulté sociale s'adressent à des publics confrontés à des problématiques très diverses (personnes sans domicile, femmes enceintes ou avec de jeunes enfants, victimes de violences conjugales, personnes sortant de prison ou d'établissements sanitaires, réfugiés ou demandeurs d'asile...). L'hébergement se fait sous deux formes : regroupés sur un même site pour un peu plus de la moitié (53%), dans des logements indépendants (chambre, appartement ou exceptionnellement en hôtel) pour les autres.**

### Etablissements concernés par l'enquête ES 2008

**Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)** accueillent des personnes ou familles qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Ils sont financés principalement au titre de l'aide sociale de l'Etat.

**Les établissements d'accueil mère-enfant (ou centres maternels)** ont pour objectif d'aider les femmes enceintes ou les mères isolées accompagnées d'enfants de moins de 3 ans, qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique, dans le but d'éviter les abandons d'enfants. Ils sont financés au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE) des conseils généraux.

**Les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)** accueillent des demandeurs d'asile pendant toute la durée de la procédure d'instruction, avec pour

missions l'hébergement, l'accompagnement administratif, social et médical, la scolarisation des enfants, etc. Les CADA sont financés au titre de l'aide sociale de l'Etat.

**Les autres centres d'accueil** regroupent des centres d'hébergement d'urgence (CHU), les communautés Emmaüs, des centres d'accueil pour toxicomanes et d'autres établissements d'accueil, dès lors qu'ils ne sont pas conventionnés au titre de l'aide sociale de l'Etat.

**Les maisons relais (ou pensions de famille)** accueillent dans un cadre semi-collectif des personnes à faible niveau de ressources dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont l'accès au logement autonome apparaît difficile à court terme. Elles relèvent du logement adapté et sont subventionnées par l'Etat. Les résidences accueil sont des maisons relais dédiées aux personnes souffrant d'un handicap psychique.

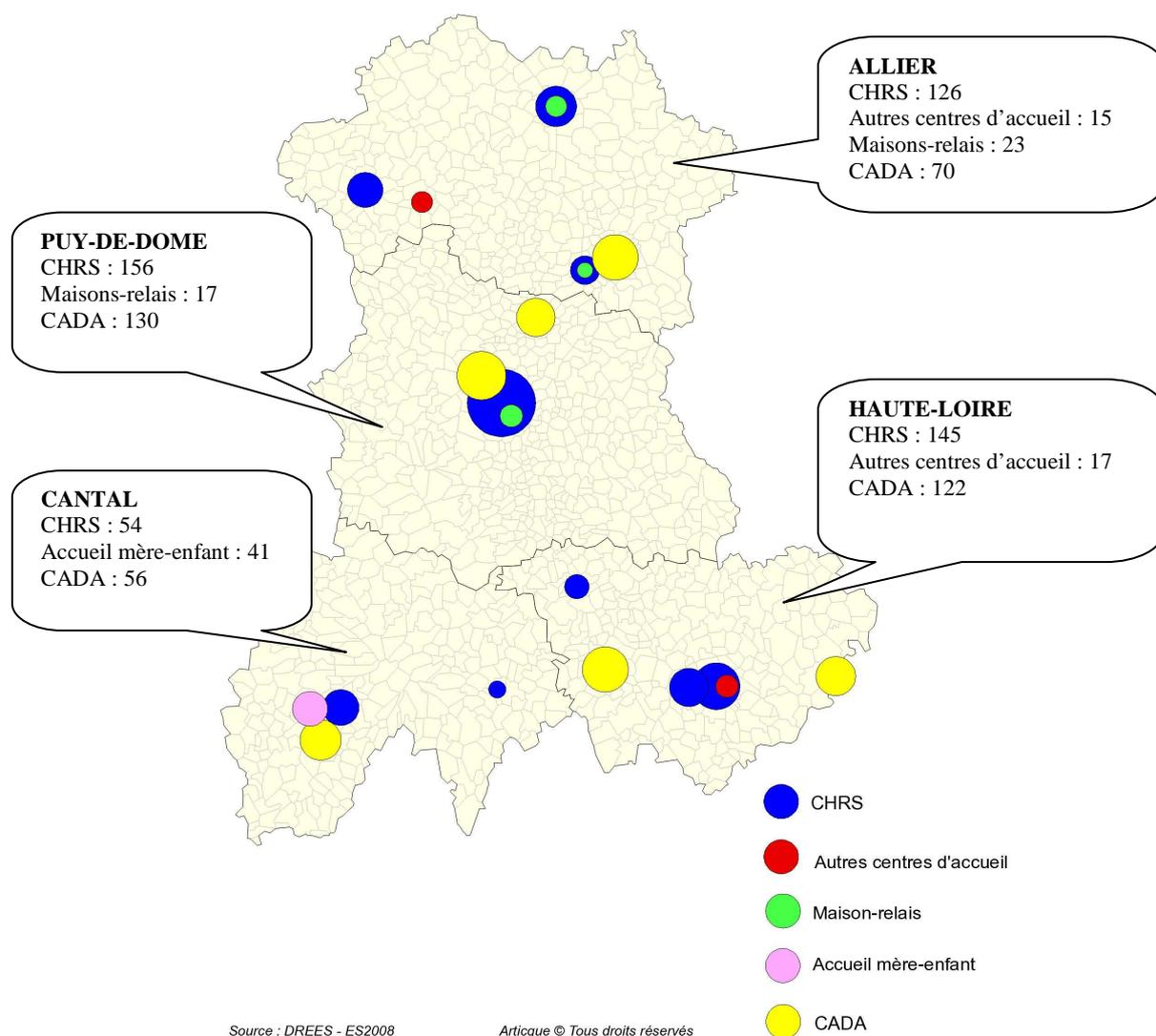
## PRESENTATION DE L'ENQUÊTE ES 2008

L'enquête ES est une enquête nationale, diligentée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et pilotée localement par la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS). Elle s'adresse aux établissements et services accueillant des adultes et des enfants en difficulté sociale. Seuls les établissements pour adultes et famille sont étudiés ici.

L'enquête ES 2008 a pour but de faire un état des lieux de l'ensemble des établissements et services situés en France au 31 décembre 2008, ainsi que de leur situation (statut, activité, personnel et clientèle).

## LES ETABLISSEMENTS AUVERGNATS

Nombre de places installées en Auvergne en 2008  
selon la catégorie de l'établissement



## ACTIVITE

Fin 2008, 972 places d'hébergement étaient proposées par les 26 établissements accueillant des adultes et familles en difficulté sociale. Il s'agit des places disponibles dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), l'établissement d'accueil mère-enfant, les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), les autres centres d'accueil et les maisons-relais. Ces places étaient occupées par 870 personnes au 15 décembre 2008, soit un taux d'occupation de 90%.

En Auvergne, tous les départements offrent des places en CHRS et en CADA, ce qui n'est pas le cas pour les autres types de structures. Les maisons-relais ne sont présentes que dans l'Allier et le Puy-de-Dôme, les autres centres d'accueil se situent quant à eux dans l'Allier et la Haute-Loire. Le Cantal est le seul département à offrir des places d'accueil mère-enfant.

Les places d'hébergement incluent 34 places mobilisées dans les établissements au titre de l'aide au logement temporaire (ALT). L'ALT finance des places d'hébergement dans un parc très diversifié (parc privé, parc social, hôtels, centres d'hébergement...). Alimentée à égalité par l'Etat et la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF), cette aide est versée aux associations ou aux centres communaux d'action sociale (CCAS) qui mobilisent les places. Dans la présente étude, seules les places gérées par les établissements d'accueil sont prises en compte.

### Activité d'hébergement des établissements en 2008

	Département	Nombre d'établissements	Capacité installée au 15/12/2008		Effectifs présents au 15/12/2008	Taux d'occupation au 15/12/2008	Sorties au cours de l'année 2008
			Total des places permanentes	dont places financées en tout ou partie par l'ALT			
Etablissements d'accueil mère-enfant	Cantal	1	41	0	20	49%	22
	<b>Auvergne</b>	<b>1</b>	<b>41</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>49%</b>	<b>22</b>
Centre d'hébergement et de réinsertion sociale	Allier	3	126	6	105	83%	1599
	Cantal	3	54	6	51	94%	565
	Haute-loire *	5	145	16	118	81%	742
	Puy-de-Dôme	3	156	0	156	100%	725
	<b>Auvergne</b>	<b>14</b>	<b>481</b>	<b>28</b>	<b>430</b>	<b>89%</b>	<b>3631</b>
Autres centres d'accueil	Allier	1	15	0	9	60%	1
	Haute-loire *	1	17	0	16	94%	3
	<b>Auvergne</b>	<b>2</b>	<b>32</b>	<b>0</b>	<b>25</b>	<b>78%</b>	<b>4</b>
Maison relais - Pension de famille	Allier	2	23	0	16	70%	6
	Puy-de-Dôme	1	17	0	11	65%	2
	<b>Auvergne</b>	<b>3</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>27</b>	<b>68%</b>	<b>8</b>
Centre d'accueil pour demandeurs d'asile	Allier	1	70	0	70	100%	27
	Cantal	1	56	6	56	100%	30
	Haute-loire	2	122	0	124	102%	64
	Puy-de-Dôme	2	130	0	118	91%	75
	<b>Auvergne</b>	<b>6</b>	<b>378</b>	<b>6</b>	<b>368</b>	<b>97%</b>	<b>196</b>
<b>Ensemble</b>		<b>26</b>	<b>972</b>	<b>34</b>	<b>870</b>	<b>90%</b>	<b>3861</b>

Source : DREES, enquête ES 2008

\* En Haute-Loire, 1 CHRS n'a pas répondu à l'enquête. Il dispose de 20 places. L'estimation est donc basée sur les 5 établissements et 145 places existants

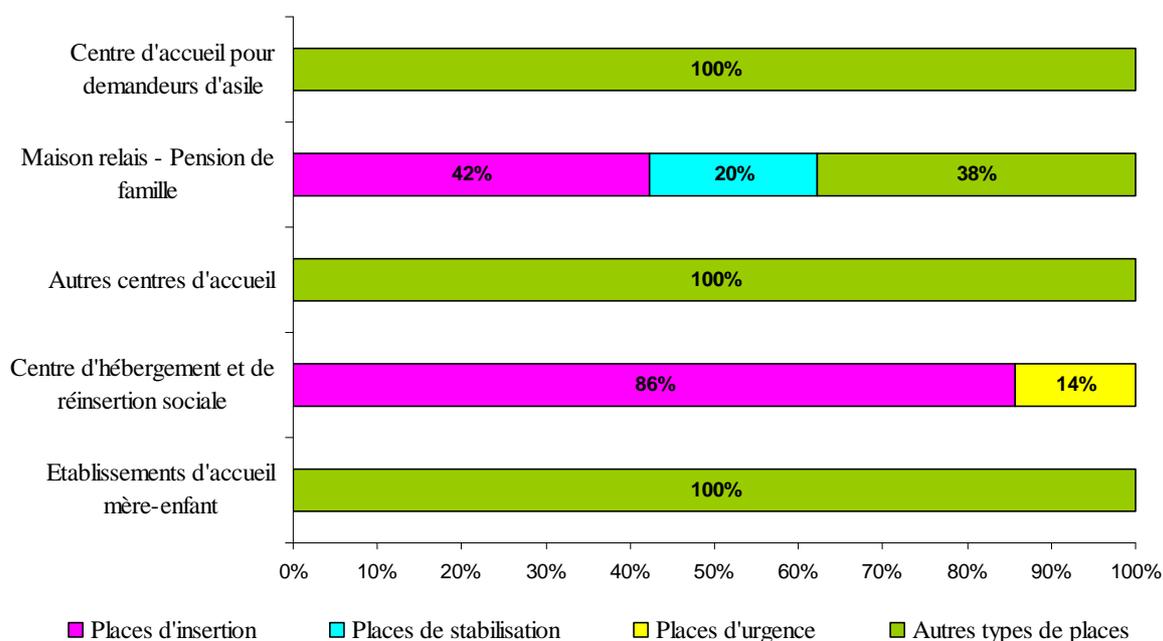
Les CHRS offrent l'accueil le plus important avec 481 places d'hébergement. Près de 90% de ces places sont réparties de manière assez homogène sur les départements de l'Allier, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme. Le département du Cantal ne peut recevoir que 11% de la capacité totale.

Les CADA constituent la deuxième grande catégorie d'établissements, avec 378 places d'hébergement.

Malgré l'augmentation du nombre de places dans les CHRS et les CADA, suite notamment au plan de cohésion sociale de 2004, le taux d'occupation reste élevé avec une moyenne régionale de 97% de places occupées pour les CADA (102% pour le département de la Haute-Loire) et 89% pour les CHRS (100% pour le département du Puy-de-Dôme). Ces taux sont assez proches des taux nationaux pour ces deux catégories d'établissements, puisque les taux d'occupation nationaux sont de 98% pour les CADA et de 93% pour les CHRS.

Le secteur privé à but non lucratif gère 87% des établissements. Il s'agit surtout d'associations (82%). La part de ce secteur varie selon les catégories d'établissements : il gère 92% des CHRS, 100% des établissements d'accueil mère-enfant et des autres centres d'accueil et 67% des CADA. 8% des CHRS sont gérés par des centres communaux d'action sociale (CCAS) et 33% des CADA sont gérés par des sociétés anonymes.

### Capacités d'hébergement par type de places



	Allier		Cantal		Haute-Loire		Puy-de-Dôme		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Places d'insertion	111	47%	40	27%	53	25%	165	54%	369	41%
Places de stabilisation	8	3%	0	0%	0	0%	0	0%	8	1%
Places d'urgence	15	6%	14	9%	22	10%	8	3%	59	6%
Autres types de places	100	44%	97	64%	139	65%	130	43%	466	52%
<b>Ensemble</b>	<b>234</b>	<b>100%</b>	<b>151</b>	<b>100%</b>	<b>214</b>	<b>100%</b>	<b>303</b>	<b>100%</b>	<b>902</b>	<b>100%</b>

Introduites dans le dispositif d'accueil, hébergement, insertion (AHI) à partir de 2006, les places de stabilisation visent à permettre à des personnes fortement désocialisées de reprendre pied en vue d'un parcours d'insertion. Fin 2008, elles représentent en Auvergne 1% des places offertes par les établissements et sont ouvertes dans les maisons-relais. En 2008, l'hébergement d'urgence représente 7% de la totalité des places et est proposé par les CHRS. Les places d'insertion restent la première mission du dispositif AHI, elles constituent 41% du parc d'hébergement et représentent 86% des places en CHRS. Au total, l'hébergement dans la durée, c'est-à-dire hors urgence et stabilisation, représente 92% des places dans les établissements auvergnats.

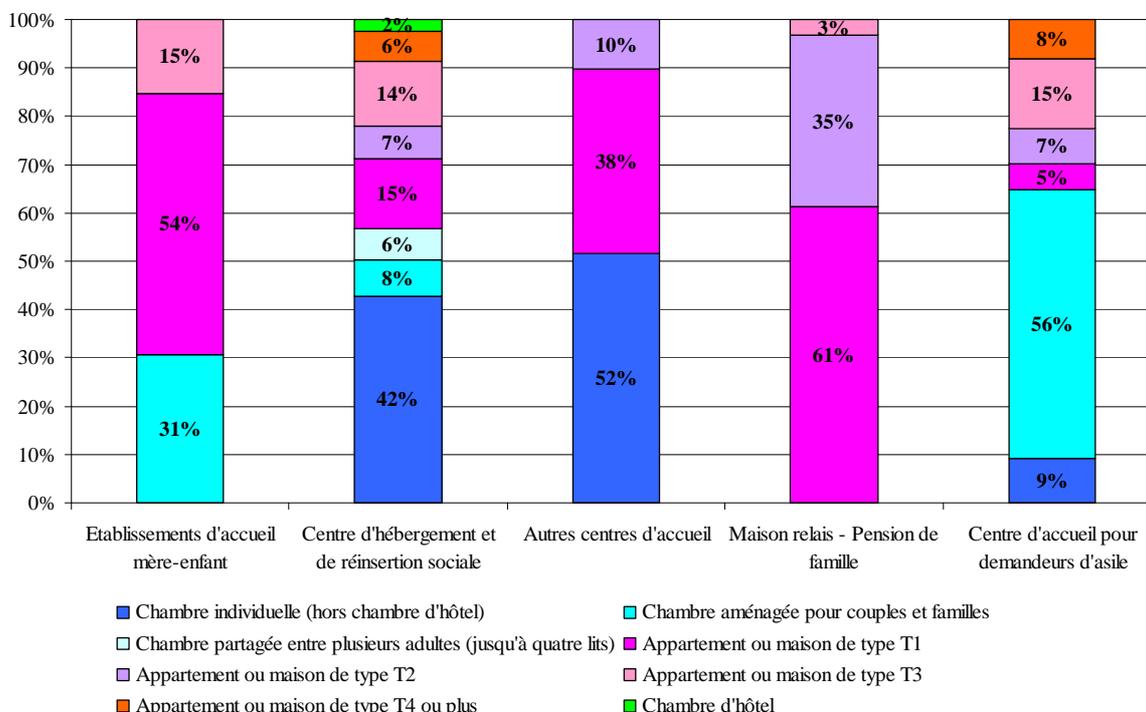
### Définition des types de places

**Places d'insertion :** hébergement dans la durée de personnes confrontées à des difficultés sociales et qui peut être associé à des actions permettant aux personnes de retrouver leur autonomie.

**Places de stabilisation :** hébergement sans limitation de durée mais à vocation transitoire en faveur des personnes fortement désocialisées, intermédiaire entre les hébergements d'urgence et d'insertion

**Places d'urgence :** hébergement à prise en charge immédiate et pour une durée d'intervention de quelques jours (quinze au maximum). Elles concernent notamment les établissements qui ferment en journée.

### Répartition des places selon la modalité d'hébergement proposée en 2008



Parmi la totalité des places offertes en Auvergne, 54% sont des chambres, dont 29% de chambres individuelles. Ces dernières sont essentiellement proposées dans les CHRS (42%) et dans les autres centres d'accueil (52%). Les CADA n'ont que 9% de chambres individuelles.

La majorité de leurs places (56%) est constituée de chambres aménagées pour couples et familles. 45% des places sont proposées dans des appartements ou maisons. Ces logements peuvent accueillir des personnes seules ou des familles, mais aussi être partagés. Ce type d'hébergement est offert dans toutes les catégories de structures. Seulement 1% des places sont situées en hôtel.

## Services et prestations (hors hébergement) proposés par les établissements en 2008

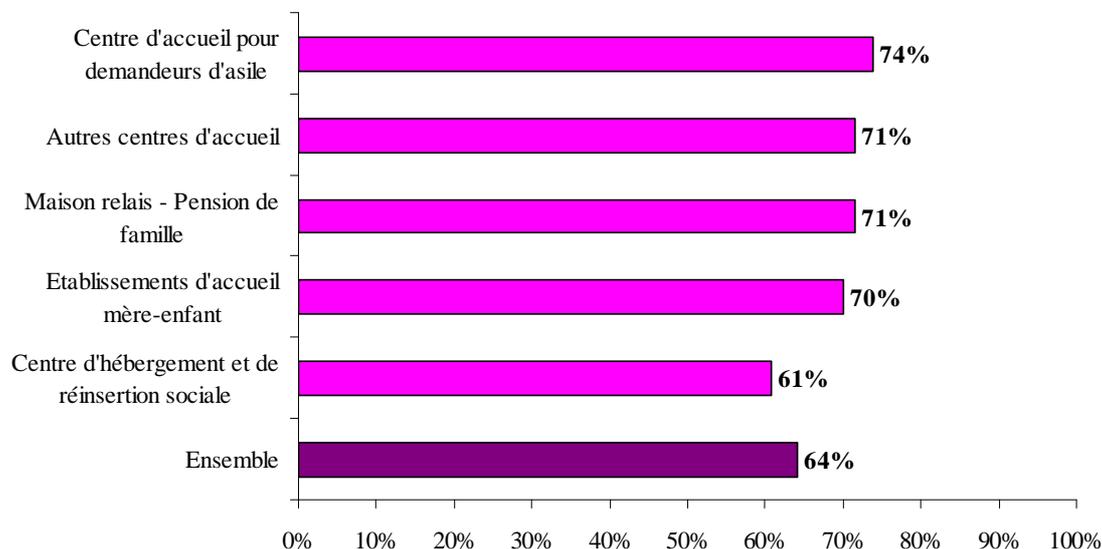
Type de services ou de prestations	Part des établissements déclarant disposer des services ou prestations					Ensemble
	Etablissements d'accueil mère-enfant	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale	Autres centres d'accueil	Maison relais - Pension de famille	Centre d'accueil pour demandeurs d'asile	
Aide aux démarches administratives et juridiques		92%	50%	67%	67%	<b>76%</b>
Domiciliation	100%	54%	50%	33%	50%	<b>52%</b>
Aide à la parentalité	100%	46%	50%		17%	<b>36%</b>
Accompagnement social ambulatoire - service de suite		46%	50%			<b>28%</b>
Restauration collective		54%	50%			<b>32%</b>
Crèche, jardin d'enfants ou garderie						
Activités professionnelles en atelier (y compris AVA)						
Insertion par activité économique						
Service d'accueil orientation		15%				<b>8%</b>
Accueil de jour		23%	50%			<b>16%</b>
équipes mobiles		23%				<b>12%</b>
Plate-forme 115		46%				<b>24%</b>

Source : DREES, enquête ES 2008

L'activité d'hébergement ne se limite pas à fournir un lit pour la nuit. La plupart des établissements proposent une ensemble de prestations d'accompagnement, d'orientation, d'insertion ou d'aides diverses. 76 % offrent une aide aux démarches administratives et juridiques. Il s'agit d'une des raisons d'être des CHRS, qui sont 92% à proposer cette aide. La domiciliation, qui permet aux personnes sans abri de disposer d'une adresse postale pour y recevoir leur courrier, est pratiquée par 52% des établissements. Les parents peuvent bénéficier d'une aide à la parentalité dans 36% des établissements. Cette aide existe dans 46% des CHRS et dans la moitié des autres centres d'accueil. En termes d'équipement, 54% des CHRS et 50% des autres centres d'accueil disposent d'une restauration collective. Par ailleurs, 16% des établissements ouvrent un accueil de jour. Certains CHRS gèrent des équipes mobiles (23%) et hébergent une plate-forme du 115 (46%). Ils sont aussi 15% à disposer d'un service d'accueil orientation qui assure une fonction d'écoute et propose des réponses aux difficultés des occupants.

## PERSONNEL

### Part des femmes parmi le personnel



Les deux tiers (64%) du personnel sont des femmes et leur moyenne d'âge est de 40 ans. Ce sont dans les CADA qu'elles sont les plus nombreuses, puisqu'elles représentent 74% du personnel. C'est dans les CHRS que la part des femmes est la moins forte, avec 61% du personnel employé.

### Répartition du personnel en équivalent temps plein (ETP) et par fonction principale exercée

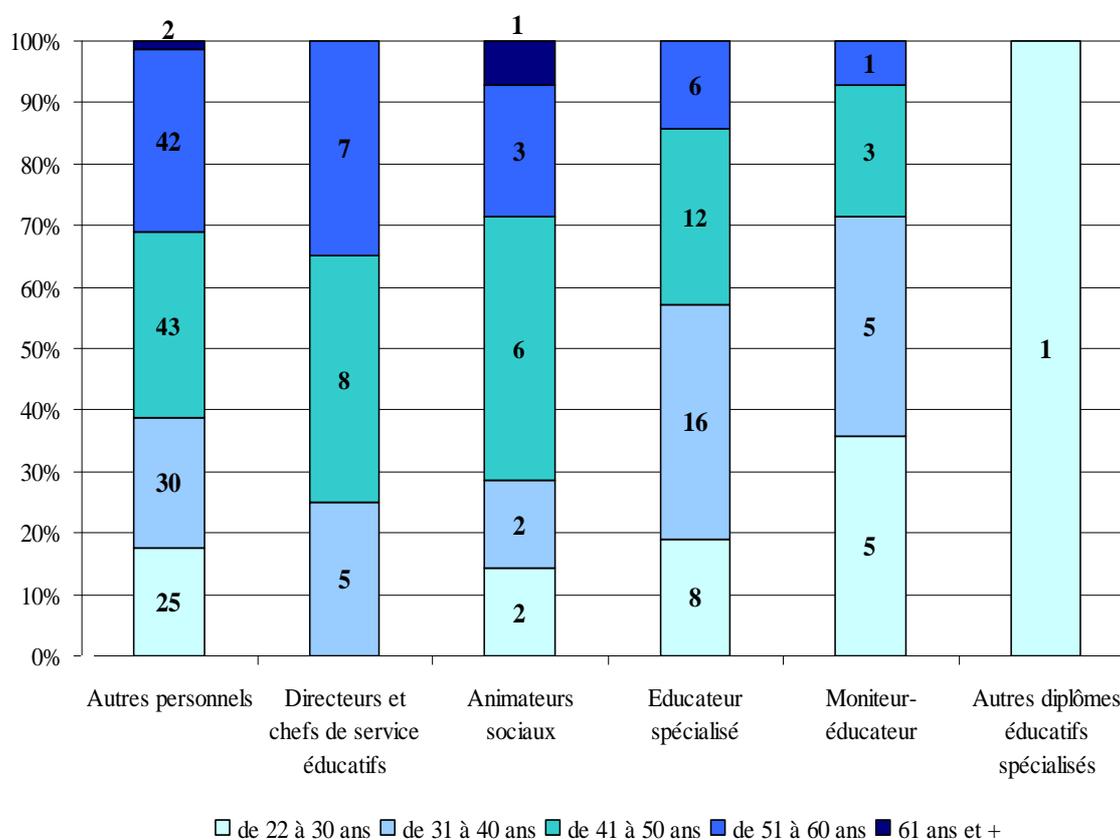
Fonction principale exercée	Etablissements d'accueil mère-enfant	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale	Autres centres d'accueil	Maison relais - Pension de famille	Centre d'accueil pour demandeurs d'asile	Ensemble
<b>Personnel de direction</b>	11%	17%		27%	27%	19%
<b>Personnel des services généraux</b>		20%	40%	21%	7%	17%
<b>Personnel d'encadrement sanitaire et social</b>	11%	4%				4%
<b>Personnel éducatif, pédagogique et social</b>	66%	56%	60%	52%	64%	58%
<i>dont :</i>						
<i>Educateur spécialisé</i>	66%	25%	20%		5%	22%
<i>Moniteur éducateur</i>		9%				7%
<i>Assistant de service social</i>		7%		26%	8%	7%
<i>Moniteur d'enseignement ménager</i>			40%			1%
<i>Conseiller en économie sociale et familiale</i>		3%		26%	17%	6%
<i>Animateur social</i>		7%			5%	6%
<i>Autres</i>		4%			29%	9%
<b>Personnel paramédical et psychologues</b>	12%	1%			2%	2%
<b>Autres</b>		1%				1%
<b>Ensemble</b>	100%	100%	100%	100%	100%	100%
<b>Nombre de personnels en ETP</b>	9,13	127,37	5	3,85	37,12	182,47
<b>Taux d'encadrement (pour 100 places)</b>	22%	31%	16%	10%	10%	20%

Source : DREES, enquête ES 2008

Le taux d'encadrement (effectifs employés en équivalent temps plein (ETP) pour 100 places) est en moyenne de 20%. Il varie de 10% pour les CADA et les maisons relais à 31% pour les

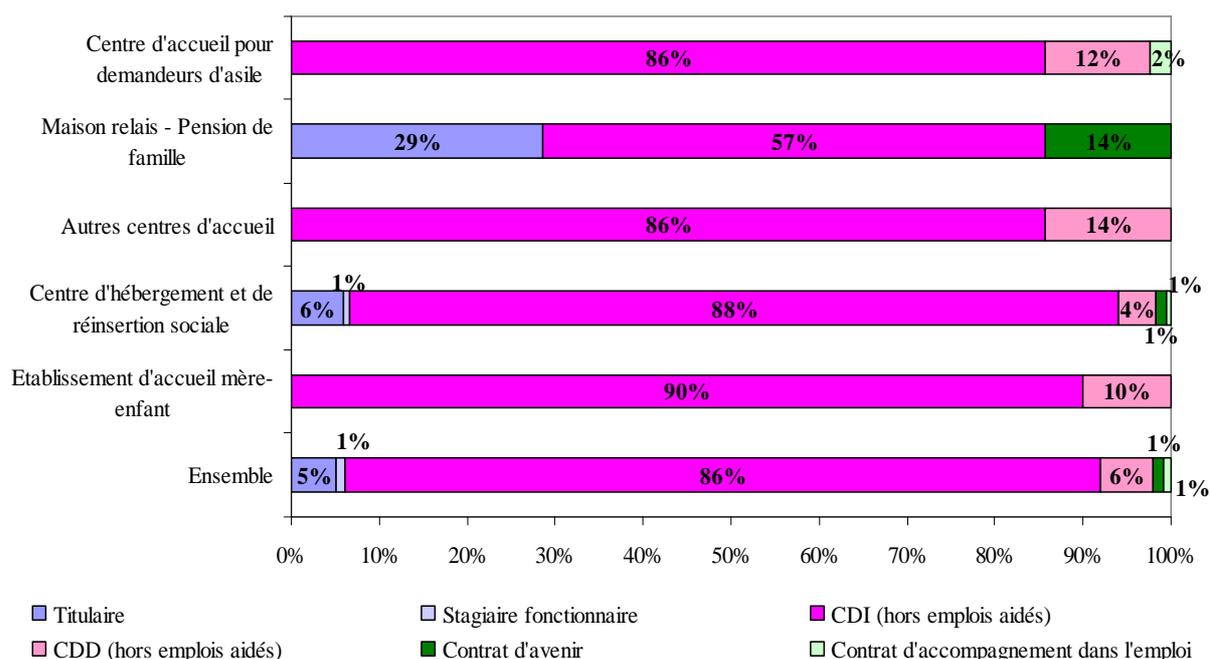
CHRS. La plus grande partie du personnel (58% des ETP) exerce des fonctions éducatives, pédagogiques et sociales. Les éducateurs spécialisés constituent la première profession de l'hébergement. Ils représentent 22% du personnel et sont particulièrement présents dans l'établissement d'accueil mère-enfant (66%) et les CHRS (25%). Les conseillers en économie sociale et familiale, qui aident les adultes à résoudre leurs problèmes de vie quotidienne, sont nombreux dans les maisons relais (26%) et les CADA (17%). Le personnel de direction et des services généraux forme 36% des emplois. Le personnel médical, paramédical et les psychologues prennent une place particulière dans l'établissement d'accueil mère-enfant avec 12% du personnel.

### Répartition du personnel par fonction et par tranche d'âge



L'âge moyen de l'ensemble du personnel est de 42 ans, les hommes étant en général plus âgés (46 ans) que les femmes. Parmi les différents personnels, ce sont les métiers du secteur éducatif qui sont les plus jeunes, la tranche d'âge des moins de 40 ans représente 72% des moniteurs éducateurs et 57% des éducateurs spécialisés. En revanche, les directeurs et chefs de service éducatifs sont pour 75% d'entre eux âgés de plus de 40 ans, 35% ayant plus de 50 ans.

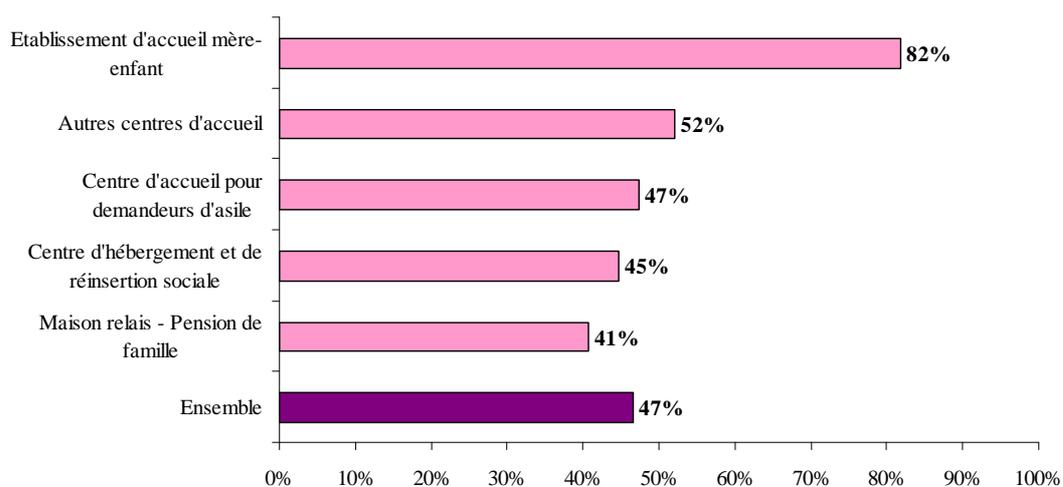
## Nature du contrat de travail du personnel



Les salariés sont majoritairement en contrat stable : 86% sont en CDI et 6% sont fonctionnaires titulaires ou stagiaires. 6% sont en CDD et 2% bénéficient d'un contrat d'avenir ou d'accompagnement dans l'emploi. C'est dans les maisons relais que le contrat avenir est le plus utilisé puisqu'il est signé par 14% des employés de ces structures.

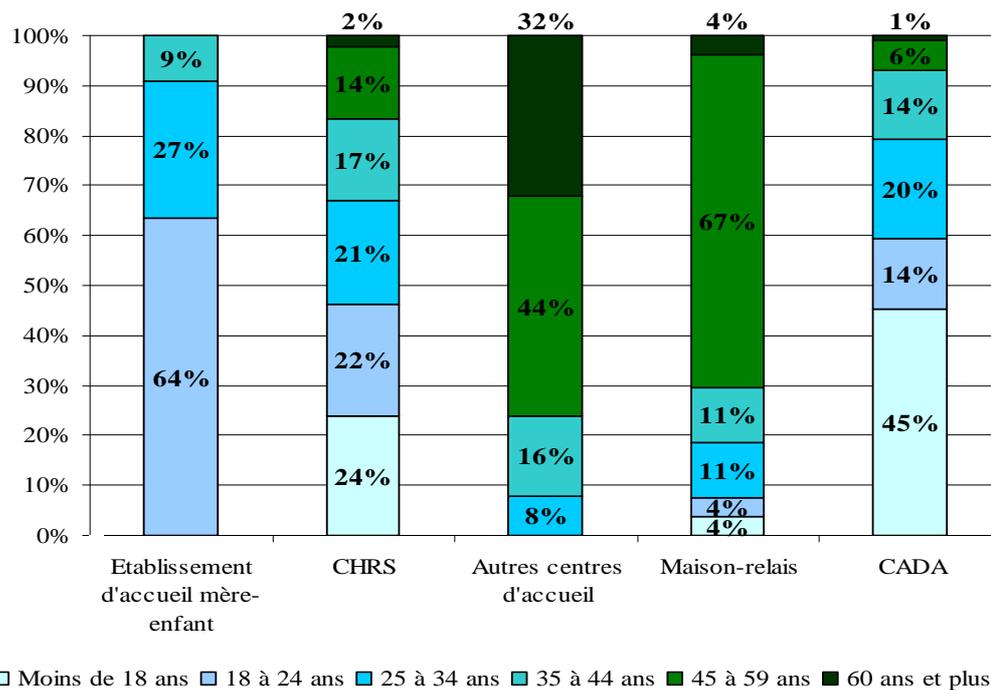
## CLIENTELE

### Part des femmes au sein des établissements



Au 15 décembre 2008, 870 personnes étaient présentes dans les structures d'hébergement en Auvergne, dont 47% de femmes, un taux proche de la moyenne nationale (46%). Après l'établissement d'accueil mère-enfant où elles représentent 82% de la population hébergée, elles sont présentes à 52% dans les autres centres d'accueil.

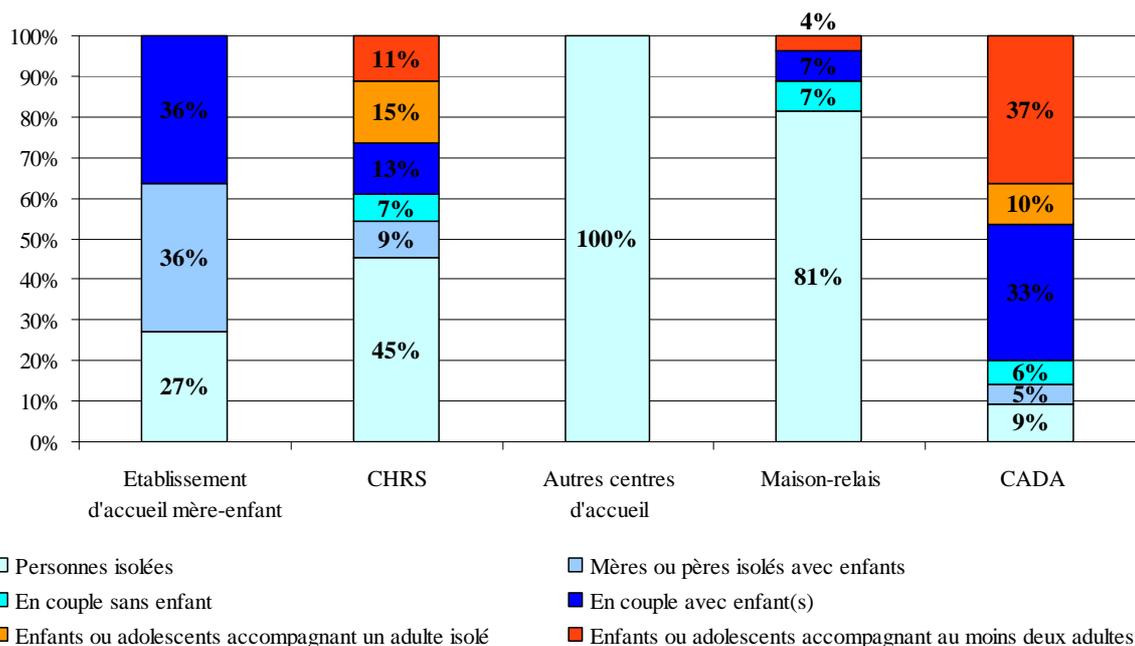
## Répartition des personnes hébergées par tranche d'âge



La population des établissements est jeune. La moyenne d'âge est de 26 ans, les enfants accompagnants leurs parents compris. Les moins de 18 ans représentent 45% de la population des CADA. Les personnes âgées de 18 à 24 ans constituent 64% de la population hébergée dans l'établissement d'accueil mère-enfant.

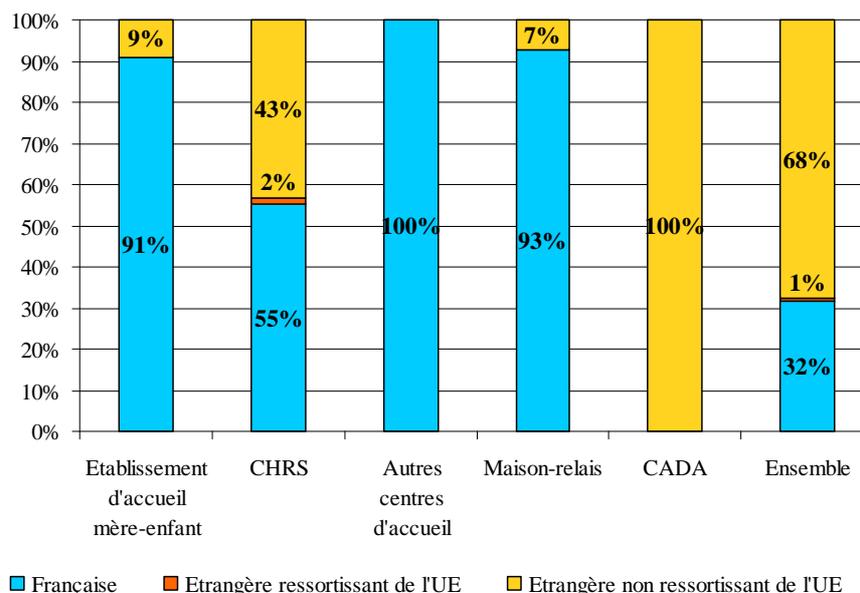
A l'opposé, la majorité des personnes hébergées en maisons relais et dans les autres centres d'accueil sont âgées de plus de 45 ans.

## Situation familiale des personnes hébergées



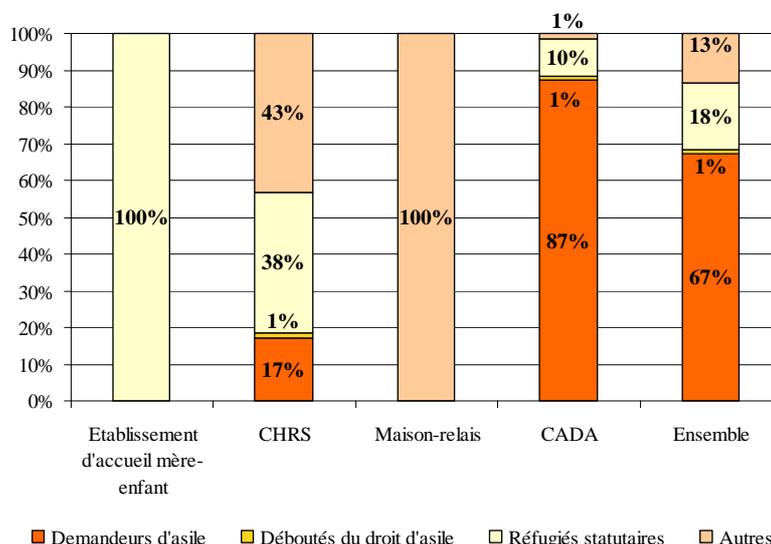
Les familles sont globalement très présentes dans les établissements : en comptant les enfants, elles réunissent 63% des personnes hébergées (85% en CADA). 18% des personnes appartiennent à une famille monoparentale. Les personnes isolées représentent 31% de la population hébergée. Elles sont présentes à 81% dans les maisons relais et à 45% dans les CHRS. Les familles avec deux parents regroupent 45% des personnes. Ces familles constituent la majorité des occupants des CADA (70%). Les couples sans enfant représentent quant à eux 6% de l'ensemble des personnes hébergées.

### Nationalité des personnes hébergées



Les établissements accueillent dans l'ensemble une majorité d'étrangers, 1% venant de l'Union européenne et 68% d'autres pays. La situation est toutefois différente d'un établissement à l'autre selon sa vocation. Les étrangers non ressortissants de l'Union européenne représentent ainsi la totalité des personnes hébergées en CADA, dédiés aux demandeurs d'asile. Dans les autres établissements, les taux sont très variables. Dans les CHRS, le pourcentage de ces personnes étrangères varie fortement d'un département à l'autre, de 17% en Haute-Loire il est de 66% dans le Cantal.

### Statut des étrangers non ressortissants de l'Union Européenne



Parmi les étrangers non ressortissants de l'Union européenne, 67% sont des demandeurs d'asile et 18% sont des réfugiés statutaires. Ces taux sont très variables d'un établissement à l'autre et au sein d'un même type de structure, d'un département à l'autre. Ainsi, dans les CHRS, les réfugiés statutaires sont présents à 86% dans le département de la Haute-Loire, mais seulement à 28% dans le département du Cantal. Le Puy-de Dôme et l'Allier se situent aux alentours de la moyenne régionale (38%) avec des taux respectifs de 39% et 35%.

## Motif d'admission et hébergement antérieur des personnes hébergées

Motif d'admission	Etablissement d'accueil mère-enfant	CHRS	Autres centres d'accueil	Maison-relais	CADA	Ensemble
Sortir de la rue		16%				7%
Sortie de structure d'hébergement		5%	12%	30%		4%
Sortie de service psychiatrique		5%	8%	11%		3%
Sortie de prison		3%				1%
Sortie d'autres institutions	9%	6%	4%			3%
Perte de logement (expulsion, vente, rupture de bail...)		3%	4%	19%		2%
Violence conjugale	45%	15%		4%		7%
Rupture conjugale		4%		4%		2%
Rupture familiale	36%	16%	4%	15%		8%
Travail, études, formation, emploi		0%				0%
Logement en surpeuplement	9%	3%				1%
Logement insalubre		1%	24%			1%
Demande d'asile		16%			100%	55%
Autre		6%	44%	19%		5%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100</b>	<b>100%</b>
<b>Hébergement ou logement antérieur</b>						
Accédant à la propriété ou propriétaire		9%	4%			4%
Locataire d'un logement HLM		9%	8%	4%		4%
Locataire ou sous-locataire d'un logement non HLM	55%	8%	20%	4%		5%
Logé gratuitement ou hébergé dans la famille, chez des amis...	45%	15%	44%	15%	7%	12%
Hébergement d'urgence		13%		7%	69%	39%
Hébergement en CADA ou CPH		13%			21%	16%
Autre hébergement social (CHRS...)		6%	12%	26%	2%	5%
Logement adapté (maison-relais, résidence sociale...)		0%		4%		0%
Etablissement médical (hôpital psychiatrique...)		5%	8%	15%		3%
Etablissement pénitentiaire		2%				1%
Accueil dans un établissement de la protection de l'enfance ou accueil par une assistante familiale		0%			0%	0%
Hébergement de fortune (baraque, squat...), hébergement mobile (caravane, péniche...), sans abri		3%	4%			2%
Aure type d'hébergement ou de logement		4%		26%		3%
Hébergement antérieur inconnu		12%				5%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : DREES, enquête ES 2008

Le recours à l'hébergement social recouvre de multiples situations. En premier lieu, des difficultés sociales, économiques ou de santé ne permettant pas à certaines personnes d'accéder ou de se maintenir dans un logement. Il s'agit pour ces personnes de sortir de la rue

(7%) ou de ne pas s'y retrouver après la sortie d'un établissement d'hébergement social (4%) ou encore de faire face à la perte de leur logement ou à l'impossibilité d'y rester pour cause d'insalubrité ou de surpeuplement (4%). Ces personnes prédominent en CHRS (28%), dans les autres centres d'accueil (40%) et en maisons relais (49%).

A côté de ce premier groupe, d'autres personnes sont hébergées en sortant de service psychiatrique, de prison ou d'une autre institution (7%). Elles sont particulièrement présentes en CHRS (14%), mais aussi en maisons relais (11%), qui se spécialisent parfois dans l'accueil de ces publics. L'hébergement social est aussi requis par des personnes qui sont victimes de violence ou de rupture conjugale (9%) ou de rupture familiale (8%). Elles sont le premier public des établissements d'accueil mère-enfant (81%) et prennent une place importante dans les CHRS (35%). Enfin, 55% des personnes sont hébergées dans le cadre d'une demande d'asile. Les demandeurs d'asile occupent principalement les CADA, mais certains se dirigent aussi vers les CHRS (16%).

Parmi les personnes accueillies en établissements, 13% disposaient auparavant de leur propre logement. Avant de faire appel à l'hébergement social, certaines personnes étaient logées gratuitement par leur famille ou chez des amis (12%). Avant d'arriver en hébergement social, 39% des personnes avaient été accueillies sur des places d'urgence et 2% venaient directement de la rue ou d'un hébergement de fortune. De plus, 21% venaient d'un autre établissement d'hébergement social.

L'hébergement d'urgence et le séjour dans la rue précèdent couramment l'entrée en CHRS ou dans les autres centres d'accueil.

## Activité des personnes hébergées

Situation dans l'emploi	Etablissement d'accueil mère-enfant	CHRS	Autres centres d'accueil	Maison-relais	CADA	Ensemble
Salariés sous contrat non aidé à durée indéterminée (y compris les intermittents) et hors activités d'insertion ou contrats aidés		2%				1%
Salariés sous contrat non aidé à durée déterminée, intérimaires, saisonniers, emplois occasionnels et hors activités d'insertion ou contrats aidés		6%				3%
Salariés sous contrat aidé y compris RMA et hors activités d'insertion		3%				1%
Activités d'insertion par l'activité économique (en association intermédiaire, entreprise d'insertion, entreprise de travail temporaire d'insertion, chantier ou atelier d'insertion)		1%	4%		1%	1%
Activités professionnelles sans précision connue						
En stage de formation		3%				1%
Chômeurs inscrits à l'ANPE	9%	31%	8%	30%	4%	17%
Chômeurs non inscrits à l'ANPE	18%	6%	4%	7%	1%	3%
Retraités		2%	16%			1%
Dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle		14%	68%	33%	34%	26%
Étudiants	9%	1%			1%	1%
Autres inactifs	64%	5%		4%	14%	10%
Enfants ou adolescents non scolarisés		5%		4%	10%	7%
Enfants ou adolescents scolarisés		19%			28%	22%
Autres inactifs				4%		
Inconnue		2%		18%	7%	5%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : DREES, enquête ES 2008

Les personnes qui ont recours à l'hébergement social ne sont pas toutes exclues de l'emploi : au 15 décembre 2008, 5% d'entre elles exercent une activité professionnelle. S'y ajoutent 1% de personnes en insertion par l'activité économique (IAE) et 1% en stage de formation. Malgré tout, 20% des personnes hébergées restent au chômage. Parmi les personnes inactives, 26% se trouvent dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle.

Le chômage est important dans les CHRS et dans les maisons relais (37%). Cependant, dans les CHRS, les personnes sont plus près de l'emploi que dans la plupart des autres établissements : 11% ont un emploi, 1% sont en IAE et 3% en stage de formation.

## Séjour et destination à la sortie des personnes hébergées

Modalité d'hébergement	Etablissement d'accueil mère-enfant	CHRS	Autres centres d'accueil	Maison-relais	CADA	Ensemble
Hébergement regroupé	100%	45%	100%	100%	51%	53%
Hébergement diffus en hôtel		3%				1%
Hébergement diffus hors hôtel		52%			49%	46%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Mode de participation financière</b>						
Participation financière forfaitaire		2%				1%
Participation selon les ressources de la personne	55%	60%				27%
Loyer ou redevance			100%	100%		7%
Pas de participation financière	45%	38%			100%	65%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Destination à la sortie de l'établissement</b>						
Accédant à la propriété ou propriétaire		1%				<1%
Locataire d'un logement HLM	14%	28%		12%	13%	24%
Locataire ou sous-locataire d'un logement non HLM	41%	23%	50%	38%	11%	21%
Locataire d'un logement conventionné pour l'ALT	18%	3%			5%	4%
Logé gratuitement ou hébergé dans la famille, chez des amis	4%	13%		25%	5%	11%
Établissement d'hébergement à caractère social d'urgence (y compris hébergement par nuitées d'hôtel)		5%		13%	8%	6%
Autre hébergement à caractère social (CHRS, CADA, CPH...)	9%	9%			28%	13%
Établissement médical (hôpital, hôpital psychiatrique...)		2%				1%
Maison de retraite ou établissement hébergeant des personnes âgées		1%	25%	12%		1%
Foyer de jeunes travailleurs, foyer de travailleur migrant ou résidence sociale		4%			3%	4%
Établissement pénitentiaire	14%	2%				2%
Hébergement de fortune (baraque, squat...), hébergement mobile (caravane, péniche...), sans-abri		1%				1%
Autre type de destination		1%			15%	5%
Destination inconnue		6%			12%	7%
Sans objet : décès		1%	25%			<1%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : DREES, enquête ES 2008

Pendant leur séjour en établissement d'hébergement social, 35% des personnes participent financièrement à leur hébergement, dont 27% selon leurs ressources. Ce mode de

participation se retrouve essentiellement dans les CHRS (60%) et dans l'établissement d'accueil mère-enfant (55%). Dans les maisons relais et les autres centres d'accueil, toutes les personnes hébergées versent un loyer ou une redevance. En revanche, 65% des personnes présentes en établissement d'hébergement social ne participent pas financièrement à leur hébergement, ce qui est notamment le cas dans les CADA où 100% des personnes présentes ne verse aucune participation financière.

50% des personnes sorties au cours de l'année 2008 ont accédé à un logement, dont près de la moitié à un logement HLM (24%). 11% sont hébergés gratuitement dans la famille ou chez des amis et 13% se dirigent vers un autre établissement d'hébergement à caractère social.

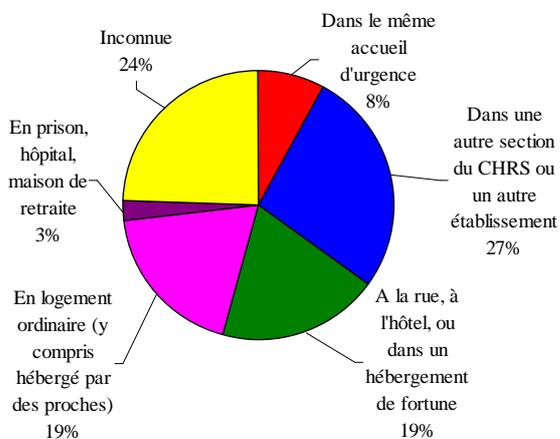
A la sortie des CHRS, 55% des personnes trouvent un logement personnel et 13% sont logés gratuitement. Dans les maisons relais, l'hébergement est généralement plus durable que dans les autres structures et les sorties se font rarement sans solution. De ce fait, 50% des sorties se font vers le logement, 25% vers des établissements pour personnes âgées. 25% des personnes hébergées en maisons relais décèdent avant leur sortie. Pour leur part, les CADA ouvrent peu d'accès au logement (29%) et la transition vers un autre établissement d'hébergement est fréquente (31%).

Il reste cependant que des personnes hébergées dans les établissements sortent sans que l'établissement ait pu proposer une solution : 6% rejoignent un hébergement d'urgence, 13% se retrouvent sans-abri, en hébergement de fortune ou quittent l'établissement sans destination précise ou sans en informer le personnel de l'établissement. C'est notamment le cas dans les CADA où 27% des personnes se retrouvent dans cette situation.

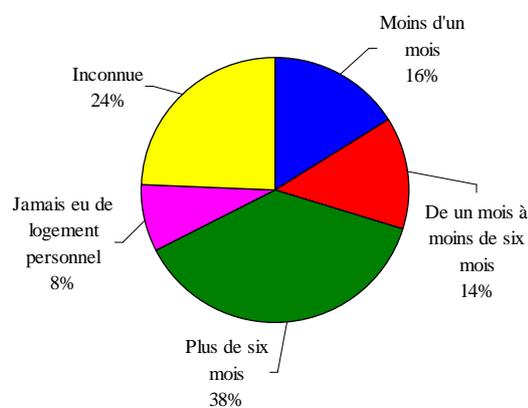
### L'hébergement d'urgence en CHRS : situation pour la nuit du 3 au 4 février 2009

27% des personnes hébergées en section d'urgence le 3 février 2009 venaient d'une autre section du CHRS ou d'un autre établissement. 19% se trouvaient dans la rue ou dans un hébergement de fortune et 19% avaient perdu leur logement. Parmi les personnes hébergées en section d'urgence, 38% avaient perdu leur logement personnel depuis plus de six mois et 8% n'ont jamais eu de logement personnel. 24% ne savent pas dater le moment de la perte de logement personnel. Il s'agit dans la majorité des cas de personnes isolées.

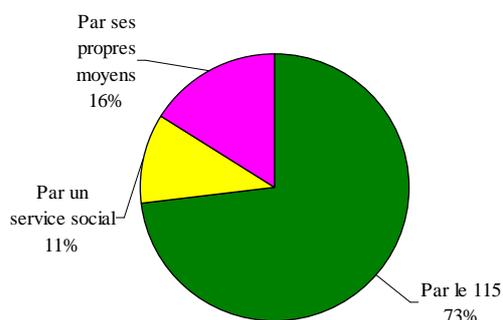
**Résidence la plus fréquente au cours du dernier mois pour les adultes hébergés**



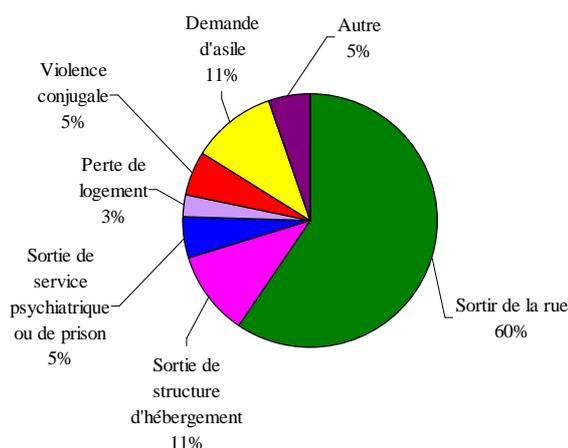
**Ancienneté de la perte de logement personnel des adultes hébergés**



### Voie d'admission des adultes hébergés



### Motif d'admission des adultes hébergés



**Note :** Les enfants et jeunes adultes accompagnant leurs parents ne sont pas pris en compte.  
**Champ :** Auvergne. Personnes hébergées en urgence dans les CHRS la nuit du 3 au 4 février 2009.  
**Source :** DREES, enquête ES 2008

Le principal service d'orientation vers les sections d'urgence des CHRS est le numéro 115 : 73% des adultes sont orientés par ce service. 16% des adultes se présentent directement au CHRS et 11% sont orientés par les services sociaux.

Les motifs qui conduisent les personnes à solliciter un hébergement d'urgence en CHRS sont d'ordres divers. Pour 71% des adultes, il s'agit de sortir de la rue ou de ne pas s'y retrouver après avoir quitté une autre structure d'hébergement. Ces publics sont les plus précarisés. A côté de ces publics, 3% des adultes hébergés en urgence dans les CHRS le 3 février 2009 l'ont été à la suite de la perte de leur logement. Les femmes victimes de violence conjugale représentent 5% des adultes hébergés en urgence. Elles sont souvent accompagnées d'enfant(s). Les sections d'urgence des CHRS hébergent également 11% de personnes en demande d'asile et concernent soit des personnes isolées, soit des couples avec enfants. Pour 5% des adultes hébergées, la section d'urgence du CHRS prend le relais d'une institution (service psychiatrique ou prison). Ce sont des personnes isolées. Enfin, 5% des personnes hébergées ne relèvent d'aucun des motifs précédemment évoqués. Il s'agit aussi de personnes isolées.

Sophie FERRIER  
Pôle Mission d'appui  
DRJSCS Auvergne

